

Ajaccio, le 14 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Dirigeants des clubs Corses de Judo

Objet : convocation assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale ordinaire de la ligue Corse de Judo aura lieu le dimanche 08 décembre 2016 à 15 heures au dojo régional de Corté.

Chaque club est représenté : (article 6 des statuts)

Par son président et son enseignant principal. En cas d'indisponibilité le président est remplacé par un membre du comité directeur du club désigné nommément par ce dernier ; en cas d'absence ou s'il n'est pas licencié dans le club, l'enseignant principal est remplacé par un autre enseignant du club licencié dans le club. A défaut d'autre enseignant, tout autre membre du club de 16 ans révolus désigné par le comité directeur. A défaut le président ou son représentant sera seul porteur des voix du club.

Les représentants doivent être titulaires de la licence de l'année en cours établie au nom de club représenté.

Ordre du jour :

- 1) Arrêté des comptes annuels 2015
- 2) Vote d'approbation valant quitus de gestion au comité directeur.
- 3) Affectation du résultat.
- 4) Présentation et approbation
budget révisé 2016
budget révisé 2017 par le nouveau comité directeur.
cotisation club
- 5) Désignation de deux vérificateurs aux comptes (tous les ans)
- 6) Questions portées à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président
Stéphane FIGLIE

